

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 24 août 2020 en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard
Invités : MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor

La séance débute à 18h00.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France (DRJSCS) Pôle Sport : Lancement de l'appel à projets "Impact 2024"

Pour bâtir l'héritage des Jeux et optimiser leur impact, un consortium constitué de l'Agence nationale du Sport, de Paris 2024, du CNOSF et du CPSF se mobilise pour lancer le premier appel à projets « Impact 2024 ».

Pour l'année 2020, cet appel à projets se dote d'une enveloppe de 1,5 M € avec pour objectif de faire émerger des solutions nouvelles à forte utilité sociale.

Les structures peuvent déposer leur dossier de candidature via une plateforme digitale appelée Le Compte Asso, en suivant les indications sur les liens suivants : <https://www.agencedusport.fr/APPEL-A-PROJETS-2020-IMPACT-2024> / <https://www.paris2024.org/fr/impact-2024>

Les personnes référentes pour toute information complémentaire sont :

- Yacine Medjahed (yacine.medjahed@agencedusport.fr / 01.53.82.74.15) pour l'Agence ;
- Damien Combredet (dcombredet@paris2024.org) pour Paris 2024 ;
- Julie Carron Sanson (juliecarronsanson@cnosf.org) pour le CNOSF ;
- Elie Patrigeon (e.patrigeon@france-paralympique.fr) pour le CPSF.

Ouvert dès à présent, cet appel à projet se clôturera le jeudi 15 octobre 2020

> Rentrée des pôles

Dans le cadre de notre responsabilité de la sécurité sanitaire vis-à-vis de nos personnels, et aussi des garçons et des filles que nous confient les parents de nos sélectionnés, le président de la ligue a demandé aux responsables des pôles de faire le point sur les protocoles de rentrée dans nos différents sites d'hébergement.

• CNSD Fontainebleau (site d'accession du pôle espoirs féminins)

Conformément à la demande du médecin fédéral, un test sérologique COVID-19 et un test PCR seront effectués la semaine avant la reprise.

Les joueuses positives à ces tests ne rentreront pas au pôle et resteront en quarantaine chez elles.

Si l'électrocardiogramme révèle une anomalie, une échographie du cœur sera demandée ainsi qu'éventuellement une IRM de ce dernier.

Pas de matchs amicaux jusqu'à nouvel ordre (un point sera fait après la Toussaint).

Le masque et le lavage de main sont obligatoires au sein des bâtiments du centre : hébergement, restauration, médical. Au gymnase seul le lavage des mains avant et après est obligatoire (il n'y a pas de publique autorisé).

Pour l'instant au sein du CNSD, il n'y a eu aucun cas COVID-19 décelé depuis le début de l'épidémie.

• CREPS Chatenay (site d'accession et d'excellence du pôle espoirs féminins)

Protocole d'entrée spécifique hand identique (tests...) et protocole propre au site intégrant les mesures barrière (masques dans les lieux fermés, distanciation etc.), prise de température, questionnaire hebdomadaire d'identification des symptômes concernant les polistes et les éventuels accompagnateurs.

• MDH et CDFAS Eaubonne (site d'accession et d'excellence du pôle espoirs masculins).

Concernant les structures du Pôle masculin, seuls les athlètes présentant les résultats du test Covid - 19 négatifs seront admis au CDFAS et à la MDH le lundi 31 août.

Des réunions sont organisées la semaine prochaine par le CDFAS et la MDH.

Notre personnel de ligue permanent sera opérationnel à temps complet à compter du 31 août.

Notre personnel de ligue vacataire sera aussi en activité sur la première semaine de septembre selon les propositions validées en juin dernier.

Compte tenu de la situation sanitaire, les échanges (séance d'entraînement commune) avec les CFCP des clubs franciliens sont reportés à une date encore inconnue qui nous sera communiqué par les institutions.

COVID

- > Le virus rôde. Quelques clubs nous ont déjà informé d'avoir été touchés au sein de leur effectif, des stages de reprise ont été écourtés.

COMMISSIONS

> Arbitrage

- Alain Koubi, VP fédéral chargé de l'arbitrage, nous informe que Jamila Boulhimsse a accepté la présidence d'une sous-commission féminisation au sein du pôle territoire de la commission nationale.

La sous-commission agira sur plusieurs pistes :

- meilleure gestion de l'environnement autour des arbitres féminines.
 - détection formation des féminines (PPF / action de développement du réseau / développements des effectifs)
 - communication par des messages plus parlants, mettant en avant plus que l'arbitrage et le Handball mais surtout les valeurs associées aux sports collectifs.
 - formation spécifique féminine
 - action de coopération avec les commissions de discipline en cas de comportement « inadapté » envers des JA, JAJ féminines.
- À la suite d'interrogations de clubs par suite de la réception du guide de reprise quant aux attitudes des arbitres relatives au respect des mesures sanitaires liées à la COVID, Jean-Philippe Mennesson a alerté la DNA qui annonce l'écriture d'un guide sanitaire à l'attention des JA-JD et OTM, dont la sortie prochaine devrait répondre à la majorité des nombreuses questions posées.
 - Jean-Philippe Mennesson informe le BD sur différents points en question quant à la mise en place des tests de début de saison. Une visioconférence avec la Direction nationale de l'arbitrage à ce sujet jeudi prochain devrait apporter des éclaircissements sur cette problématique. Dans ce contexte, des dispositions seront arrêtées lors du BD de lundi prochain.

> Statuts et règlement

Courrier du HBC Conflans revenant sur la rédaction de l'art. 34.1 des règlements généraux de la FFHandball (sur le nombre d'attribution de licence blanche accordée à une même personne) qui lui semble litigieuse.

> Discipline

La commission nationale de discipline informe que le développement de l'application Gest'hand relatif aux dates de suspension décidées par les commissions de discipline est désormais opérationnel. Il appartient à chacune des ligues d'effectuer les modifications afin que les dates puissent apparaître sur les FDME des championnats de la saison 2020-2021.

Pour la ligue Île-de-France le nécessaire a été fait et terminé le 20/08/2020.

RESSOURCES HUMAINES

> MDH

Grégory Pradier, directeur des services de la FFHandball, nous informe des dispositions prises pour les salariés fédéraux :

- Prolongation de la mesure de télétravail à 100 % pour tout le monde jusqu'au 18 septembre 2020 inclus ;
- L'accès à la MDH sur la base du volontariat possible avec, pour se faire, un avis communiquant, au service exploitation de la MDH au moins 48h avant, la liste des personnes susceptibles de venir (chacun.e devra enregistrer sa présence à l'accueil, à l'occasion de chaque venue ainsi que les visiteurs qui viendraient les rencontrer) ;
- Restauration non assurée ;
- Que les différentes règles sanitaires devront être strictement respectées (cf. guide reprise d'activité COVID-19 de la MDH et dispositifs en place dans la MDH), notamment le port du masque obligatoire pour toutes et tous, partout dans la MDH ; la seule tolérance qui pourra être envisagée concerne un.e salarié.e, seul.e dans son bureau et porte fermée.

> Ligue

- Après réunion avec le personnel et le CSE de ce lundi il est convenu que :
 - la reprise à la ligue se fera sur le schéma de la MDH et la présence dans les locaux de la ligue se fera sur la base du volontariat ;
 - les personnes désirant venir dans les locaux devront se signaler auprès du secrétaire général au moins 24h à l'avance et se présenter à l'accueil de la MDH ;

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

- nous continuons à favoriser exceptionnellement le télétravail, principalement pour les personnes à risques pour lesquelles un avis médical sera nécessaire.
 - Étudier la possibilité de dotation de mobile de ligue à certaines personnes pour éviter les appels sur les portables perso.
- Stagiaires
 - Arrivée pour 1 année d'Anaïs Ricordeau (3^e année de compta/gestion).
 - Hugo Pelletier devrait arriver prochainement
 - Une troisième personne que Monique Ansquer n'a pas encore reçue devrait rejoindre l'équipe des apprentis/stagiaires.

COMPTABILITÉ LIGUE

> La comptabilité de la ligue est entrée depuis le 1^{er} juillet dans l'ère « ORION »

Le projet ORION regroupe 2 parties distinctes :

- Comptabilité finances : ERP (Système de Gestion Intégré) X3 de l'éditeur SAGE,
- Ressources humaines : Outil de SIRH (système d'information ressources humaines) de l'éditeur CROSSTALENT.

Le projet a été initié en fin 2018 avec un calendrier en deux temps :

- 2018 à fin 2019 : travaux d'analyses, etc. de la partie finance pour un démarrage au 01/01/2020 ;
- Mi 2019 à fin 2020 : travaux d'analyses, etc. de la partie SIRH pour un démarrage avec des pilotes au dernier trimestre 2020.

Le démarrage a effectivement eu lieu :

- au 01/01/20, pour la FFHandball et 6 territoires,
- au 01/07/20, pour la ligue Île-de-France et le comité 91.

Notre équipe projet : Claudia Cordani, Myriam Bertollotti, Monique Ansquer, Christian Dumé, Robert Nicolas, Georges Potard pour la ligue. Robert Lafond avec Chantal Obirek pour le CD 91.

Nous sommes accompagnés par deux experts : Laurent Fréoa, directeur financier de la fédération, et Arnaud Mayeur, du service informatique fédéral.

Claudia et Chantal ont bénéficié d'une formation à l'utilisation de l'ERP en décembre 2019, puis, pendant le confinement, à une formation continue par Laurent et Arnaud.

Nous avons oeuvré depuis la fin du premier trimestre dernier via des visioconférences hebdomadaires entrecoupées de travaux d'application qui nous ont permis de dresser un nombre important de différents référentiels, aussi bien de lignes analytiques utiles à notre comptabilité que de différents intervenants dans le système.

Notre comptabilité a pu ainsi commencer à utiliser ce nouvel outil le premier juillet 2020. Il a pris le relais de notre ancien logiciel SAGE qui contient notre comptabilité complète jusqu'au 30 juin et que nous avons sécurisée.

OBJECTIFS – INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

La mise en oeuvre de cet ERP constitue une avancée forte pour la ligue car :

- nous disposerons d'un outil comptable plus performant,
- nous entrons dans l'ère de la digitalisation et de la dématérialisation (voir plus loin la description des processus de décisions et d'enregistrement),
- nous aurons un outil de pilotage quasiment automatisé permettant de savoir, à la demande, quelle est la situation de telle ou telle ligne de recette ou de dépense,
- nous mettrons ainsi en oeuvre un contrôle de gestion et d'aide à la décision en fonction des avancées et ou des éventuels retards/déraps dans les dépenses (retard = marqueur d'un retard dans la réalisation d'une action), dépassements (pourquoi ? autorisation ?),
- nos rapprochements de nos écritures avec nos comptes bancaires seront automatisés,
- toutes les entités FFHandball seront, à terme, dans un environnement identique.

Au total : un gain de temps, aussi bien pour la comptabilité, que pour les décideurs.

Cet outil implique aussi pour tous les acteurs une rigueur de gestion, car il oblige à respecter des procédures, contraignantes certes, mais sources de discipline et de mesures de contrôle interne dans notre gestion. Le contrôle interne se matérialise par la mise en place de méthodes, de règles et de procédures au sein d'une association visant à limiter les risques, notamment par des auto-contrôles et des validations, dans une chaîne de procédures, de mesures prises ou proposées par d'autres acteurs.

Formation des intervenants

Nous organiserons dès la rentrée, une formation à l'utilisation de ce nouveau dispositif, si possible en présentiel à la MDH ou en visio-conférence. Durée 1h30.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

ANS

- > Campagne équipements 2020 de l'ANS : selon les listes des équipements sportifs de niveau local concernant ou pouvant concerner le handball en projet de financement par l'ANS, le président a approché les présidents de 3 comités concernés (1 équipement chacun) pour que lui soit remonté pour le 11 septembre dernier délai :
- l'intérêt sportif (exposé du projet sportif et de son lien avec la dynamique fédérale, niveaux de pratique, impact sur le recrutement de licenciés supplémentaires, etc.)
 - l'intérêt territorial (participation à la définition du projet ou au jury, concertation des clubs locaux, accès garanti par signature de convention, desserte de l'équipement, etc.)
- La synthèse remontera vers le secteur fédéral chargé d'informer l'ANS.

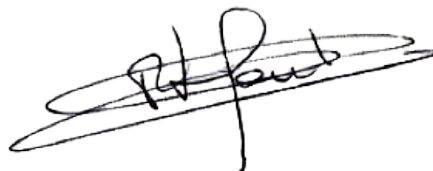
CARTE PASSERELLE

- > Le CNOSF et le mouvement sportif ont souhaité mettre en place, dès la rentrée scolaire 2019, l'expérimentation de la « Carte passerelle sport scolaire-sport en club ». Il s'agit d'un dispositif qui permet à des jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL de pouvoir s'essayer à un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés au préalable, dans le but ultérieur de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue. Ce dispositif a été élargi à l'ensemble des territoires pour la rentrée 2020. L'accueil de jeunes pratiquants dans le cadre de ce dispositif ne revêt pas un caractère obligatoire mais reste sur la base du volontariat. Une communication a été faite par la commission *ad hoc* de la ligue

Fin de séance à 20h15.



Georges Potard
Président



Robert Lafond
Secrétaire Général